

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

22 Boulevard Chasles - CS 40229
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02.37.84.00.25 - Fax : 02.37.84.02.75
INTERNET : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET JURIDIQUE CHARTRAIN

38 Boulevard de la Courtille
CS 20182
28008 CHARTRES CEDEX

V/REF :

N/REF : 1999 B 40192 / 2012-A-2505

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 27/07/2012,

Décision(s) de l'associé unique en date du 29/06/2012
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

A.C. CONCEPT
Société par actions simplifiée
1 rue René Miet
28100 Dreux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2505 le 27/07/2012

R.C.S. CHARTRES 428 729 883 (1999 B 40192)

Fait à CHARTRES le 27/07/2012,

LE GREFFIER



A.C. CONCEPT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 225.000 Euros
Siège Social : 1, rue René Miet – 28100 Dreux

428 729 883 R.C.S. CHARTRES

SIRET 428 729 883 000 28

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2012**

L'an deux mil douze, le vingt neuf juin,

la société ETABLISSEMENTS JEAN CHANOINE, société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 Euros, ayant son siège social 1, rue René Miet – 28100 Dreux, immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 314 789 710, représentée par Monsieur Philippe Chanoine, en sa qualité de Président de la société.

Propriétaire de la totalité des 45.000 actions émises par la Société,

En sa qualité d'associé unique de ladite société :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Philippe Chanoine, en sa qualité de Président de la société a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes au siège social.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, le rapport de gestion du Président et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ont été tenus à la disposition de l'associé unique.

L'inventaire a également été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- Rapport de gestion du Président.
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice.
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2011.
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce.
- Mandats des commissaires aux comptes.



PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2011, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice ainsi qu'il suit :

Bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2011.....	17 305,05 Euros
Augmenté du report à nouveau	9 087,52 Euros

Soit un disponible de	26 392,57 Euros
------------------------------	------------------------

Affecté

A titre de dividendes pour	26 392,57 Euros
----------------------------------	-----------------

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'une part que le dividende lui revenant ressort à 26 392,57 Euros et d'autre part de le mettre en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique précise que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011 éligible à la réfaction de 40 %, réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI est égal à : 0 euro
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011 non éligible à la réfaction de 40 %, réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI est égal à 26 392,57 euros soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique reconnaît qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 alinéa 4 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la société et son dirigeant.



CINQUIEME RESOLUTION

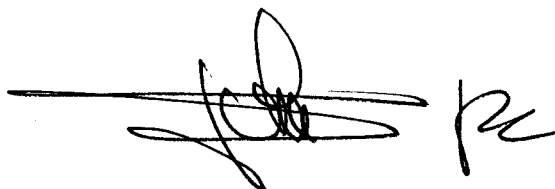
Les mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société FITECO sise 8 rue Ampère – 28500 Vernouillet anciennement dénommée MAZARS & GUERARD et anciennement domiciliée Route de Chartres – 28500 Vernouillet et de commissaire aux comptes suppléant de MAZARS & GUERARD sise 125, rue de Montreuil – 75011 Paris viennent à expiration lors des présentes.

L'associé unique décide de nommer en qualité :

- de commissaire aux comptes titulaire, la société ADH EXPERTS sise 8 rue Claude Bernard – 28630 Le Coudray ;
- et de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Ludovic POUZOL sis 8 rue Claude Bernard – 28630 Le Coudray,

pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la décision qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

A handwritten signature, possibly 'J. C.', is written over a horizontal line. To the right of the signature are the initials 'PC'.

Le Coudray, le 14 juin 2012

Chartres et Paris :

Michel Derouet
Elisabeth Derouet
Marie-Claude Guédé
Christelle Guillin
Guirec Le Goffic
Emmanuel Neveu
Séverine Neyen
Ludovic Pouzol

SAS AC CONCEPT

Monsieur Philippe CHANOINE

1, rue René Miet
28100 DREUX

Orléans :

Vincent Montaudouin
Olivier Néhaume
Emmanuel Paris

Nos Réf. : GLG/GB

Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance du projet de la nomination de la SAS ADH Experts en tant que Commissaire aux Comptes titulaire de la SAS AC CONCEPT dans le cadre de votre assemblée générale du 29 juin 2012, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous acceptons les fonctions qui nous sont confiées.

Conformément aux dispositions légales en vigueur nous vous confirmons les informations suivantes :

- Notre cabinet n'a pas procédé, au cours des deux derniers exercices, à la vérification d'opérations d'apports ou de fusion de votre société ou des sociétés que celle-ci contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.
- Notre cabinet ne tombe sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par le Code de commerce (article L.822-11 et L.822-12).
- Préalablement à l'acceptation de cette mission, nous avons vérifié que son accomplissement est compatible avec les règles de notre Code de déontologie.

Nous tenons à vous renouveler tous nos remerciements pour la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la S.A.S. A.D.H. EXPERTS,

Guirec LE GOFFIC

Mandataire social

Commissaire aux comptes

ADH Experts 8 rue Claude Bernard – BP 30 364 28 007 Chartres Cedex	ADH Paris 35 rue Pierre Brossolette 92 300 Levallois Perret	SAFREC 600 rue de la Juine – BP 314 45 163 Olivet Cedex
---	--	--

Tél. : 02 37 25 15 15 – Fax : 02 37 34 36 51

E-mail : adh.experts@adhexperts.fr – Site : www.adhexperts.fr

SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Capital 2 282 630 €. Inscrite au tableau de l'ordre d'Orléans et à la compagnie de Versailles - SIRET 478 336 050 00016 - NAF 69 20 Z - N° TVA FR 56 478 336 050

ATTESTATION

Je soussigné, Yves NICOLAS, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles,

Exerçant cette fonction, au siège de la Compagnie - 23 boulevard du Roi à Versailles,

Certifie que :

Domiciliée :

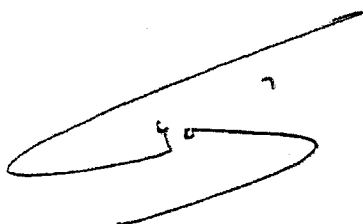
ADH EXPERTS

**8 rue Claude-Bernard
LE COUDRAY BP 364
28007 CHARTRES CEDEX**

est inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes depuis le 3 octobre 1989.

La présente attestation lui est délivrée à toutes fins ce que de droit.

Fait à Versailles, le 26 juin 2009.



Yves NICOLAS

Ludovic POUZOL

Expert-Comptable

Inscrit au tableau du Conseil Régional d'Orléans

Commissaire aux Comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale de Versailles

8 rue Claude Bernard - Le Coudray

BP 30364 – 28007 CHARTRES Cedex

Tél : 02 37 25 15 15

Fax : 02 37 34 36 51

Le Coudray, le 14 juin 2012

SAS AC CONCEPT

Monsieur Philippe CHANOINE

1, rue René Miet

28100 DREUX

Nos Réf. : LP/GB

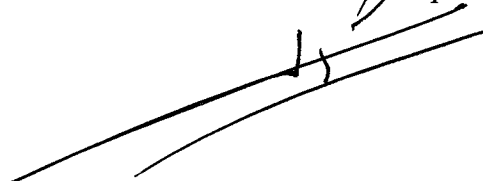
Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance du projet de ma nomination en tant que Commissaire aux Comptes suppléant de la SAS AC CONCEPT dans le cadre de votre assemblée générale du 29 juin 2012, je soussigné, Ludovic Pouzol, né le 18 novembre 1967 à METZ (57), déclare accepter les fonctions qui me sont confiées.

Je vous confirme, par la présente, ne pas être sous le coup d'une quelconque incompatibilité au sens des articles L 822-11 et L 822-12 du Code de Commerce.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Ludovic POUZOL
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes, positioned below the printed name and title.

ATTESTATION

Je soussigné, Yves NICOLAS, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles,

Exerçant cette fonction, au siège de la Compagnie - 23 boulevard du Roi à Versailles,

Certifie que :

Monsieur Ludovic POUZOL

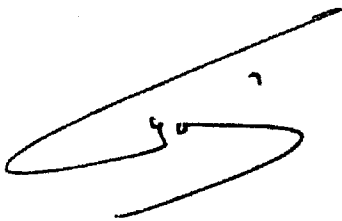
domicilié :

8 rue Claude Bernard
LE COUDRAY
BP 30364
28007 CHARTRES CEDEX

est inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes depuis le 12 juin 2001.

La présente attestation lui est délivrée à toutes fins ce que de droit.

Fait à Versailles, le 8 mars 2011



Yves NICOLAS